

Tout campeur est tenu de respecter le règlement du camping.

L'acompte ainsi que la photocopie de la carte d'identité de chaque participant doit obligatoirement accompagner la demande de réservation. Il sera déduit du montant du séjour (- 15 € de frais de dossier).

La confirmation de réservation vous sera adressée en mentionnant le numéro de votre emplacement, tenant compte de vos préférences et selon nos disponibilités, en nous efforçant de vous donner toute satisfaction. Toutefois le numéro pourra être modifié.

Pour toute arrivée ne correspondant pas aux indications du formulaire de réservation, l'accès au camping sera refusé et le séjour annulé : l'acompte sera conservé par le camping. Si vous ne vous êtes pas présenté à midi le lendemain du jour d'arrivée prévu (sauf accord contraire), la réservation sera considérée comme annulée. Le règlement du solde du séjour se fait à 1 mois avant l'arrivée mais peut être encaissé jusqu'à 30 jours plus tard. Pour tous séjours avant le 6 Juillet et après le 31 Août 2019 le solde pourra s'effectuer à l'arrivée.

En cas de départ avant la fin du séjour prévue, aucun remboursement ne sera consenti.

Les animaux doivent être tenus en laisse et leurs « besoins » ramassés.

Il appartient au campeur de s'assurer en cas de vol, d'incendie, intempéries... et en cas d'incident relevant de la responsabilité du campeur.

En cas d'annulation au moins 2 mois avant, la totalité de l'acompte sera remboursé. Passé ce délai, la totalité de l'acompte sera conservée. Les annulations doivent se faire obligatoirement par lettre recommandée, cachet de la poste faisant foi.

Toutefois les frais de dossier seront intégralement conservés.

En cas d'annulation de la part du camping l'intégralité de l'acompte sera remboursée.

Chaque Mobil-home, Chalet ou Caravane contient le matériel de cuisine et de la table ainsi que la literie (à l'exception des draps et du linge de maison). Inventaire sur demande. Le matériel de chaque Mobil-home, Chalet ou Caravane fait l'objet d'un inventaire chiffré. Le locataire est tenu de contrôler à son arrivée et de signaler, le jour même, toute anomalie. Pour les locatifs, une caution de 200 € est exigée à l'arrivée ; elle est restituée au départ, après inventaire, sous déduction des détériorations et/ou manquants constatés.

Le nettoyage du Mobil-Home, Chalet ou Caravane est à la charge du locataire. En fin de séjour, le Mobil-Home, Chalet ou Caravane doit être restitué en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, une somme de 30 € sera retenue sur la caution.

Pour les locations les arrivées se font à partir de 15 heures et les départs avant 10 heures.

Pour les emplacements les arrivées se font à partir de 12 heures et les départs avant 12 heures.